

CONSEIL PROFESSIONNEL  
DE LA PECHE

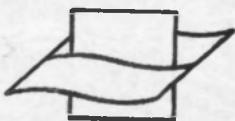
L'EVOLUTION DU SECTEUR BELGE  
DE LA PECHE MARITIME EN 1972



AVANT PROPOS

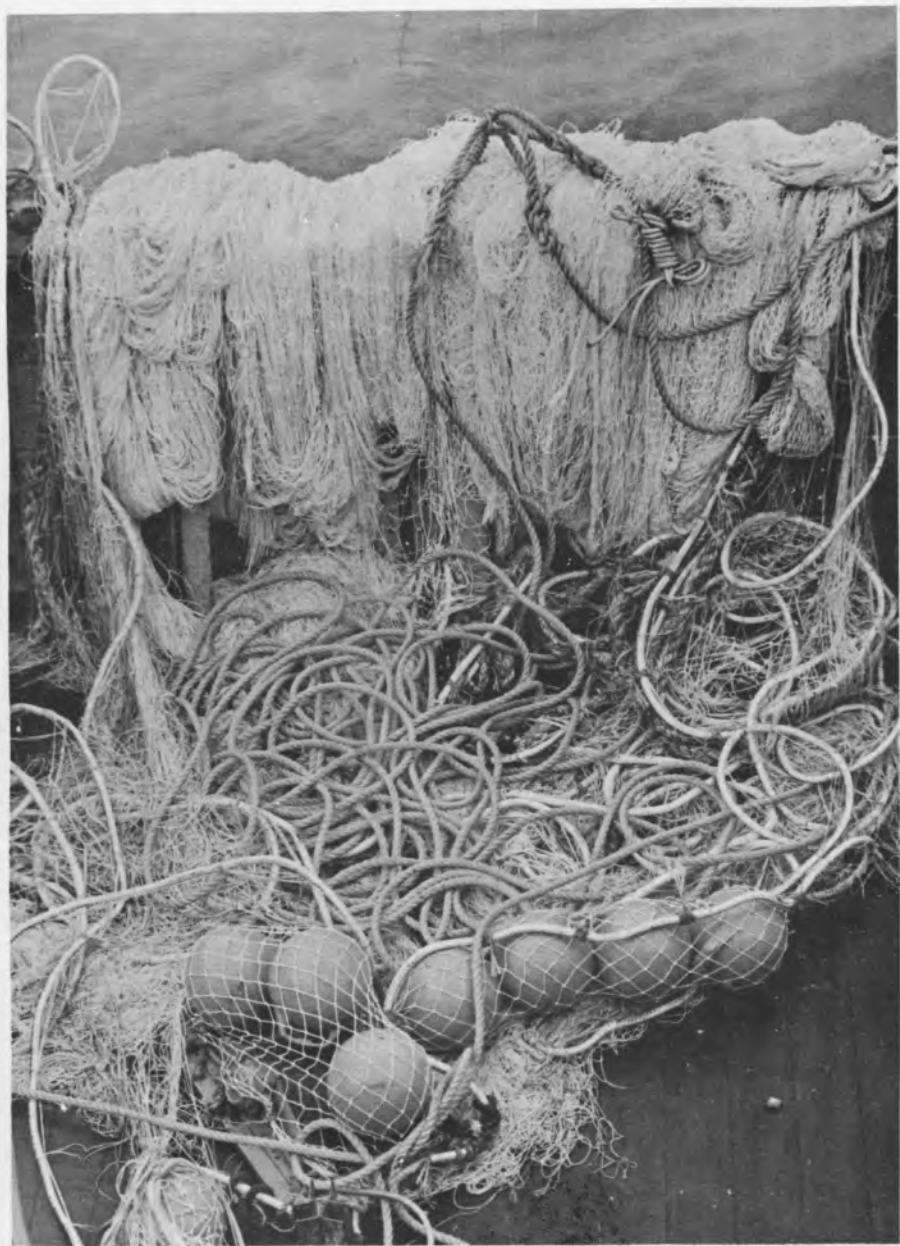
222519

**L'EVOLUTION DU SECTEUR BELGE DE LA PECHE MARITIME  
EN 1972**



**Vlaams Instituut voor de Zee**  
*Flanders Marine Institute*

Conseil professionnel de la Pêche  
Ostende  
1973



## AVANT-PROPOS

*Le Conseil professionnel de la pêche publie pour la sixième fois un rapport annuel sur l'évolution du secteur belge de la pêche maritime durant l'année écoulée.*

*Comme de coutume, ce rapport donne un aperçu des résultats obtenus au cours de l'année considérée, comparés à ceux de l'année précédente et à l'évolution suivie depuis 1950.*

*Il traite successivement du secteur de l'apport, du secteur du commerce et de la transformation, et de celui de l'emploi.*

*A la suite de discussions au sein du Conseil, le rapport a fait l'objet de quelques améliorations importantes. C'est ainsi qu'au chapitre "Secteur du commerce et de la transformation", on a tenté de mieux préciser l'aspect quantitatif du commerce intérieur. On s'est efforcé, notamment, de trouver une base uniforme pour calculer la quantité de poisson et de produits de la pêche négociée ou transformée annuellement. A cette fin, on a converti en poids débarqué à l'aide de taux de conversion, la partie du panier d'importation et du panier d'exportation exprimée en poids du produit. Le nouveau mode de calcul permet de donner une idée plus juste et plus claire de l'approvisionnement du marché et de la consommation belge de poisson.*

*Ainsi le rapport annuel du Conseil professionnel de la pêche s'étoffe-t-il petit à petit pour devenir un instrument de travail commode et indispensable entre les mains de professionnels belges et étrangers de l'industrie de la pêche maritime, tout en suscitant de plus en plus l'intérêt des non-initiés.*

*J'exprime l'espoir que le présent rapport accroîtra davantage encore l'attention portée au secteur de la pêche maritime.*

*R. GHYS,  
Président a.i. du Conseil.*

## I. LE SECTEUR DE L'APPORT

### A. LA FLOTTE

Au cours de l'année 1972, le nombre total de bateaux de pêche enregistrés a subi une nouvelle diminution. Fin 1972, la flotte de pêche belge comptait encore 301 bateaux, soit un recul de 18 unités (presque 6 p.c.) par rapport à 1971.

La diminution de l'importance numérique de la flotte est plus prononcée que la baisse de sa capacité de production. En effet, si le tonnage global et la puissance motrice totale ont aussi diminué, ils l'ont fait dans une moindre proportion. Le tonnage est descendu de 30.518 à 29.632 tjb et la puissance motrice de 100.354 c.v. à 98.583 c.v., soit une diminution de tonnages de 886 tjb ou 3 p.c. et une perte de puissance motrice de 1.771 c.v. ou presque 2 p.c. (cfr. tableau 1).

Tableau 1 - Evolution de la flotte de pêche enregistrée en Belgique, 1950-72

Année	1950	1955	1960	1965	1970	1971	1972
Nombre de bateaux	444	430	419	383	332	319	301
Puissance motrice (c.v.)	58.968	62.746	75.656	85.901	100.829	100.454	98.583
Tonnage brut (tjb)	25.722	26.350	29.065	29.859	31.185	30.518	29.632

Les bateaux retirés de la flotte appartenaient généralement aux classes de navires inférieures, de petit tonnage et de faible puissance motrice. Douze des vingt navires retirés étaient en service depuis plus de 25 ans et il était grand temps que la plupart d'entre eux soient mis à la ferraille ou tout au moins rayés des listes.

D'autre part, quatorze bateaux ont été dotés d'un nouveau moteur plus puissant.

A la suite de ces mutations, le tonnage moyen par unité et la puissance motrice moyenne ont augmenté en 1972 : le premier est passé de 95,6 tjb en 1971 à 98,4 tjb en 1972; la seconde, de 314,6 c.v.

en 1971 à 327,5 c.v. en 1972.

Appartiennent en outre théoriquement à la flotte de pêche belge un certain nombre de bateaux qui, bien qu'enregistrés en Belgique, ne pêchent plus qu'au départ de ports étrangers (Zairois ou Argentins). En 1972, ces unités étaient au nombre de 17, totalisant 6.457 tjb et 13.810 c.v., dont 16 bateaux au Zaïre et un navire-usine, stationné en Argentine.

Ces bateaux ne sont plus repris au tableau 2, dont les données concernent par conséquent les unités pratiquant exclusivement la pêche maritime au départ des ports du littoral belge.

Tableau 2 - Evolution de la flotte de pêche opérant au départ des ports belges, 1950-72

Année	1950	1955	1960	1965	1970	1971	1972
Nombre de bateaux	444	430	412	375	315	302	284
Puissance motrice (c.v.)	58.968	62.746	73.616	82.866	87.544	86.544	84.773
Tonnage brut (tjb)	25.722	26.350	27.922	27.451	24.728	24.061	23.175

Le tableau 2 indique une diminution de l'importance numérique de la flotte belge active en 1972; le nombre de bateaux est descendu de 302 à 284 unités; simultanément, la puissance motrice globale a régressé de 86.544 à 84.773 c.v. et le tonnage total de 24.061 à 23.175 tjb.

A long terme aussi la régression du nombre total des bateaux de pêche disponibles constitue un phénomène constant. Depuis 1950, époque à laquelle la flotte comptait encore 444 unités, son importance numérique est tombée à 284 bateaux, soit une diminution de 36 p.c.

En soi, cette diminution du nombre total des navires n'est pas tellement inquiétante : les unités retirées appartiennent en effet, pour la plupart aux catégories inférieures et la perte de tonnage que leur

départ a entraînée est largement compensée par la mise en service d'unités plus grandes. Dès lors, la capacité de production de la flotte s'est réduite ces dernières années. Il convient d'ajouter que le placement d'appareils modernes de détection sur les navires et l'utilisation de nouvelles méthodes de pêche ont eu un effet favorable sur les possibilités de prise.

Au cours de 1972, deux unités seulement sont venues s'ajouter à la flotte et 18 en ont été retirées. Les deux bâtiments supplémentaires sont, d'une part, un nouveau bateau (143 tjb et 610 c.v.) construit à Zeebrugge, et, d'autre part, un bateau déjà en service repris des Pays-Bas.

En 1971, neuf nouveaux bateaux, jaugeant ensemble 920 tjb et d'une puissance totale de 3.555 c.v., étaient venus s'ajouter à la flotte.

Tableau 3 - Acquisitions de la flotte consécutives à la construction de nouveaux bateaux, 1950-72

	Catégories de navires (en tjb)					
	I 0-35	II 35-70	III 70-180	IV 180-400	V 400 et +	Total
1950 nombre	-	2	3	-	1	6
c.v.	-	300	740	-	880	1.920
tjb	-	116	291	-	568	975
1955 nombre	1	13	3	-	-	17
c.v.	70	1.965	860	-	-	2.895
tjb	18	586	304	-	-	908
1960 nombre	1	1	-	1	4	7
c.v.	85	145	-	640	5.200	6.070
tjb	28	73	-	209	2.243	2.553
1965 nombre	-	6	14	1	-	21
c.v.	-	1.100	4.622	660	-	6.382
tjb	-	334	1.471	235	-	2.040
1970 nombre	1	1	7	-	-	9
c.v.	260	330	3.075	-	-	3.665
tjb	35	66	776	-	-	877
1971 nombre	3	-	5	1	-	9
c.v.	445	-	2.510	600	-	3.555
tjb	79	-	638	203	-	920
1972 nombre	-	-	1	-	-	1
c.v.	-	-	610	-	-	610
tjb	-	-	143	-	-	143

Le tableau 3 indique qu'en 1972 les nouvelles constructions ont atteint un minimum absolu.

Les prévisions sont toutefois plus favorables : fin 1972 on prévoit la construction de divers nouveaux bâtiments.

## B. L'APPORT

En 1972, les bateaux belges ont débarqué dans les ports belges 48.461 tonnes de produits de la mer, soit par rapport à l'année précédente une diminution de 1.724 tonnes ou 3,5 p.c.

Le produit brut a cependant augmenté : il a été de 1.024 millions de F, contre 999 millions en 1971, soit un accroissement de 25 millions ou 2,5 p.c. (cfr. annexe 2).

Le rapport quantité-valeur indique une hausse du prix moyen. Au kg, celui-ci est passé de 19,92 F en 1971 à 21,14 F en 1972, soit une augmentation de 6 p.c. (cfr. annexe 3).

Considéré sur une période plus longue, et certainement depuis 1960, le volume de l'apport continue à osciller autour de 50.000 tonnes. Par contre, l'accroissement du produit brut est constant : en 1972, le chiffre d'affaires a dépassé le milliard (cfr. tableau 4, annexe 2 et graphiques 1a et 1b).

L'apport belge à l'étranger, qui prend principalement le chemin des ports britanniques, a augmenté en 1972 dans une importante mesure : en quantité, il est passé de 2.404 tonnes en 1971 à 3.146 tonnes; en valeur, de 57 à 81 millions de F (cfr. annexe 4).

Que l'apport soit débarqué ou non dans des ports étrangers, en l'occurrence britanniques, dépend en grande partie des prix pratiqués sur le marché. Dans les périodes de pénurie internationale de l'apport, c'est-à-dire quand les prix augmentent, le nombre de bateaux qui vont vendre leurs prises dans des ports étrangers s'accroît; cela a été le cas en 1971 et plus encore en 1972.

**L'apport débarqué dans les ports belges par des bateaux étrangers** a fort diminué par rapport à l'année précédente. Si, en 1971, ces bateaux ont encore débarqué chez nous 1.890 tonnes, pour une valeur de 13 millions de F, en 1972 ils n'en ont plus vendus que 775 tonnes, dont le produit brut s'est élevé à 6,7 millions de F.

Comme de coutume, cet apport s'est composé cette fois encore pour l'année qui nous occupe, quasi exclusivement d'espèces pélagiques (du hareng, notamment) ramenées par des bateaux néerlandais de leur campagne d'hiver sur les bancs Sandettie (cfr. annexe 5).

#### **Analyse de l'apport belge de poisson dans les ports belges, par catégorie.**

L'apport se subdivise traditionnellement en trois catégories principales : le poisson de fond, le poisson pélagique, les crustacés et mollusques (cfr. tableau 4 et annexe 2).

**Tableau 4 - Apport de poisson en Belgique par des bateaux belges, 1950-72**

Année	Poisson de fond		Poisson pélagique		Crustacés et mollusques		Total	
	t	1000F	t	1000F	t	1000F	t	1000F
1950	37.634	335.050	13.492	42.203	2.054	45.070	53.180	422.323
1955	45.323	427.640	21.319	75.167	2.862	59.289	69.504	562.096
1960	41.530	479.028	4.373	19.108	1.666	37.797	47.569	535.933
1965	44.268	622.427	2.141	12.120	1.699	55.392	48.078	689.939
1966	43.234	612.342	2.100	10.141	1.970	61.240	47.304	683.723
1967	48.519	713.342	1.000	5.458	2.122	64.734	51.641	782.534
1968	53.386	724.209	663	3.533	1.867	70.812	55.916	798.554
1969	46.566	737.695	1.065	6.801	2.327	76.376	49.958	820.872
1970	42.529	837.301	1.343	8.095	2.520	80.263	46.392	925.659
1971	47.322	919.170	922	7.155	1.942	73.585	50.185	999.869
1972	44.776	934.658	1.601	12.172	2.084	77.648	48.461	1.024.478

La catégorie du poisson de fond constitue de loin le groupe prédominant : il a représenté en 1972, 92 p.c. de l'apport total. Par rapport à 1971, toutefois, on note une diminution de la quantité totale de poisson de fond débarquée : celle-ci a baissé en effet de 47,3 millions de kg au cours de l'année précitée à 44,7 millions de kg en 1972, soit un recul de plus de 5 p.c.

La pénurie relative de cet apport, non seulement dans les ports belges mais aussi chez nos voisins, a provoqué en 1972 une hausse des prix moyens : au kg, le niveau des prix est passé de 19,42 F en 1971 à 20,87 F en 1972. Il s'ensuit que le produit brut total de l'apport de l'apport de poisson de fond pour l'année considérée a encore dépassé de 2 p.c. le chiffre correspondant de l'année précédente.

La baisse quantitative de l'apport de poisson de fond en 1972 est due en ordre principal à la diminution des prises de deux espèces : le colin et la sole. Pour chacune de ces deux espèces, la baisse a été de 1 million de kg environ. On notera en outre une diminution générale de l'apport en provenance des bancs d'Islande, diminution partiellement compensée toutefois par un apport plus grand en provenance d'autres bancs. Le cabillaud reste l'espèce de poissons de fond la plus pêchée; son apport est passé de 19 millions de kg en 1971 à 19,6 millions en 1972.

La pêche au poisson pélagique a connu en 1972 un certain regain, principalement attribuable à des résultats plus favorables du côté du hareng. L'apport de poisson pélagique est ainsi passé de 922 tonnes (7,1 millions de F) en 1971 à 1.601 tonnes (12,2 millions de F) en 1972. Cet accroissement des quantités débarquées s'est accompagné d'une stagnation des prix et l'on a même constaté une très légère baisse du prix moyen général.

Quant à la catégorie des **crustacés et mollusques**, dans laquelle les crevettes et les langoustines constituent la majorité des prises, elle accuse une faible augmentation, son apport passant de 1,9 millions de kg (73,6 millions de F) en 1971 à 2,1 millions de kg (77,6 millions de F) en 1972.

L'année 1972 a été caractérisée par un glissement dans la structure de l'apport, par suite de la diminution des prises de crevettes et de langoustines, d'une part, et de l'accroissement des prises d'autres variétés, celles-ci meilleur marché, d'autre part. Cette évolution a provoqué une légère baisse du prix moyen des crustacés et mollusques, lequel a diminué de 37,9 F au kg en 1971 à 37,3 F au kg en 1972.

Une analyse à plus long terme de l'apport belge de poisson indique que l'apport de **poisson de fond**, non seulement constitue l'élément fondamental de l'industrie belge de la pêche maritime, mais se distingue nettement par sa constance et sa stabilité. Cette dernière s'accompagne en outre d'un accroissement régulier et progressif du produit brut.

Cette année encore, il nous faut souligner l'importance croissante que prend la pêche à la morue, ce qui confirme le développement d'un nouveau genre de pêche intensive pratiqué depuis une dizaine d'années et parvenu en 1968, 1971 et 1972 à des résultats marquants.

Malgré d'éphémères reprises, la **pêche du poisson pélagique** est devenue de plus en plus, depuis une décennie, une branche d'importance secondaire. La stagnation des prix offerts pour les espèces pélagique n'est évidemment pas de nature à la relancer. Des facteurs très divers (notamment la formation des prix, le volume des stocks, l'expérience des pêcheurs) ont contribué à cette évolution.

En ce qui concerne enfin la catégorie des **crustacés et mollusques**, on est frappé de voir à quel point, sur une période assez longue, l'apport continue à osciller autour du même niveau. Il est tout aussi remarquable qu'à long terme, les hausses de prix soient plutôt faibles en comparaison de celles qui affectent le poisson de fond.

Les prix du poisson frais, du poisson préparé et des crustacés et mollusques au tonnage sont assez stables, avec quelques hausses et quelques baisses, mais sans grandes variations. Les hausses sont généralement de faible ampleur et de courte durée.

Les prix du poisson frais, du poisson préparé et des crustacés et mollusques au tonnage sont assez stables, avec quelques hausses et quelques baisses, mais sans grandes variations. Les hausses sont généralement de faible ampleur et de courte durée.

## II. LE SECTEUR DU COMMERCE ET DE LA TRANSFORMATION

### A. LE COMMERCE EXTERIEUR

#### 1. LES IMPORTATIONS

En 1972, les importations belges de poisson et de produits de la pêche se sont élevées à 103.553 tonnes d'une valeur de 3.651 millions de F contre 102.543 tonnes, d'une valeur de 3.416 millions de F en 1971.

Tableau 5 - Importations de poisson et de produits de la pêche (en quantité et en valeur) 1950-72

Année	Quantité t	Valeur 1.000F	Prix moyen F/kg
1950	59.120	757.522	12,81
1955	66.157	931.507	14,06
1960	79.787	1.331.000	16,68
1965	97.912	2.059.647	21,03
1970	101.002	2.804.962	27,77
1971	102.543	3.416.008	33,31
1972	103.553	3.650.667	35,25

Au cours de la période considérée, le volume des importations est passé progressivement de 60.000 à plus de 100.000 tonnes (cfr. tableau 5, annexe 7, graphiques 2a et 2b). Toutefois, à partir de 1965, le rythme d'accroissement s'est sensiblement ralenti et depuis cette dernière année, la quantité annuelle importée continue à osciller autour de 100.000 tonnes.

En valeur, par contre, les importations ont progressé à un rythme rapide et depuis 1968 leur accroissement global est même considérable. Alors qu'en 1971, le prix moyen avait augmenté de pas moins de 20 p.c., a vu se produire, en 1972, une hausse plus modérée de 6 p.c., à savoir de 35,31 F au kg (1971) à 35,25 F.

Les importations comprennent une large gamme de produits : poisson frais, poisson congelé, poisson préparé, crustacés et mollusques, conserves de poisson et conserves de crustacés et mollusques (cfr. tableau 6).

Tableau 6 - Importations de poissons et de produits de la pêche, par catégorie 1971-72

Catégories	1971		1972	
	Quantité t	Valeur 1.000F	Quantité t	Valeur 1.000F
1. Poisson frais et congelé	42.128	1.041.685	41.122	1.144.252
2. Poisson préparé	12.271	242.974	9.736	238.556
3. Crustacés et mollusques	26.047	837.784	29.862	1.005.671
4. Conserves de poisson	19.556	978.540	20.481	983.398
5. Conserves de crustacés et mollusques	2.541	315.025	2.352	278.790
Total	102.543	3.416.008	103.553	3.650.667

Le tableau 6 montre qu'outre une faible et occasionnelle diminution des importations de poisson frais, on assiste à un recul considérable de celles de poisson préparé. Par poisson préparé, on entend principalement le poisson salé, le poisson saumuré ou le poisson séché ainsi que, dans une moindre mesure, le poisson fumé. En 1971 déjà, on avait noté dans la catégorie du poisson préparé un fléchissement des importations, fléchissement attribuable au fait que sur le plan international également l'on trouvait de moins en moins de matières premières disponibles.

En revanche, on constate une augmentation des importations de crustacés et mollusques et de conserves de poisson. On peut considérer l'accroissement comme n'excédant pas les limites normales en ce qui concerne cette dernière catégorie. Mais pour ce qui est de l'augmentation des importations de crustacés et mollusques, elle est due dans sa totalité aux importations accrues de moules néerlandaises.

Les prix du poisson frais, du poisson préparé et des crustacés et mollusques ont accusé à l'importation des taux de hausse normaux et les conserves importées ont même enregistré une légère baisse.

Soulignons, pour être complet, que la Belgique importe annuellement une quantité importante de farine de poisson. En 1972, ces importations ont atteint 88.743 tonnes, pour une valeur de 792,4 millions de F, contre 97.224 tonnes, d'une valeur de 975,7 millions de F en 1971, diminuant ainsi pour la première fois depuis des années, tant en quantité qu'en valeur.

En 1972, les importations totales belges de poisson et de produits de la pêche, y compris celles de farine de poisson et de poisson d'eau douce (6.998 tonnes, d'une valeur de 536 millions de F) se sont élevées à 199.294 tonnes, pour une valeur globale de 4.979 millions de F, contre 205.663 tonnes, d'une valeur de 4.824 millions de F, en 1971.

## 2. LES EXPORTATIONS

En 1972, les exportations de poisson et de produits de la pêche se sont élevées à 27.853 tonnes pour une valeur de 961,7 millions de F, contre 30.215 tonnes, d'une valeur de 913,6 millions de F en 1971.

Tableau 7 - Exportations de poisson et de produits de la pêche (en quantité et en valeur) 1950-72

Année	Quantité t	Valeur 1.000 F	Prix moyen F/kg
1950	6.199	110.016	17,74
1955	19.243	200.589	10,42
1960	12.971	226.667	17,47
1965	19.812	480.681	24,26
1970	29.000	819.711	28,26
1971	30.215	913.636	30,23
1972	27.853	961.726	34,53

Alors que depuis plusieurs années, les exportations n'avaient cessé d'augmenter à un rythme régulier, le volume exporté a diminué en 1972 (cfr. tableau 7, annexe 8 et graphiques 3a et 3b).

Normalement, la pression de la demande étrangère aurait dû faire progresser encore nos exportations, mais le recul de notre propre apport a réduit nos possibilités d'exportation.

La diminution de l'offre et la forte demande ont déterminé une hausse continue des prix à l'exportation qui sont passés en 1972 de 30,23 F à 34,53 F au kg, soit une progression de 14 p.c.

Comme les importations, les exportations comprennent aussi une grande diversité de produits (cfr. tableau 8). Si on considère les exportations par catégorie, on constate qu'en 1972, celles de poisson préparé et surtout de poisson frais et congelé ont diminué. La diminution des exportations de poisson frais et congelé est due à l'insuffisance de l'apport belge en ce domaine. Par contre, on assiste à une progression relativement sensible des exportations de crustacés et mollusques et de conserves de poisson, puisqu'elles ont triplé pour chacune de ces deux catégories.

Tableau 8 - Exportations de poisson et de produits de la pêche par catégorie 1971-72

Catégories	1971		1972	
	Quantité t	Valeur 1.000 F	Quantité t	Valeur 1.000 F
1. Poisson frais et congelé	23.046	660.786	19.916	632.620
2. Poisson préparé	6.538	195.225	6.286	201.071
3. Crustacés et mollusques	198	21.673	549	58.297
4. Conserves de poisson	366	22.472	1.052	62.499
5. Conserves de crustacés et mollusques	67	13.480	50	7.239
Total	30.215	913.636	27.853	961.726

En 1972, des hausses de prix ont marqué les catégories dont l'offre était insuffisante sur le plan quantitatif (poisson frais et congelé et poisson préparé). Les prix des trois autres catégories ont baissé.

Aux exportations précitées de poisson et de produits de la pêche destinées à la consommation humaine, la Belgique ajoute chaque année une certaine quantité de farine de poisson. En 1972, ces dernières exportations se sont élevées à 523 tonnes, pour une valeur de 4 millions de F environ, contre 539 tonnes d'une valeur de 5,1 millions en 1971, soit une légère baisse. Les prix à l'exportation de la farine de poisson ont diminué, eux aussi, par rapport à 1971.

En y comprenant le poisson d'eau douce (1.102 tonnes, pour une valeur de 106,2 millions de F) et la farine de poisson, la Belgique a exporté en 1972 un total général de 29.478 tonnes, pour une valeur de 1.071,9 millions de F. En 1971, notre pays avait exporté au total 31.846 tonnes de poisson et de produits de la pêche, d'une valeur de 1.012,5 millions de F.

## B. LE COMMERCE INTERIEUR

Pour l'approvisionnement du marché belge, le commerce de gros et de détail ainsi que l'industrie transformatrice du poisson ont disposé en 1972 de 186.200 tonnes de poisson et de produits de la pêche, soit 48.000 tonnes ou 26 p.c. provenant des apports propres et 138.200 tonnes ou 74 p.c. provenant de l'importation. De cet approvisionnement, 39.500 tonnes ou 21 p.c. ont été écoulées à l'étranger, de sorte que le commerce et l'industrie belges ont disposé finalement de 146,700 tonnes de poisson et de produits de la pêche pour couvrir les besoins du pays (1).

Tableau 9 - Panier d'approvisionnement en poisson et en produits de la pêche selon l'origine et la destination, 1971-1972

Origine et destination	1971		1972	
	Quantité t	p.c.	Quantité t	p.c.
Apports	50.600	27	48.000	26
+ Importations	137.600	73	138.200	74
Total partiel	188.200	100	186.200	100
- Exportations	41.100	22	39.500	21
Total	147.100	78	146.700	79

(1) Ces chiffres ont été obtenus à l'aide de la formule apport plus importations moins exportations, sur base du poids débarqué. La partie du panier d'importation et d'exportation exprimée en poids du produit a été convertie en poids débarqué, à l'aide de taux de conversion.

Les taux utilisés ont été les suivants :

- filets de poisson : 2,50
- crevettes épluchées : 3
- conserves et préparations : 1,33
- poisson préparé (salé, saumuré, séché, fumé) : 1,43
- filets préparés : 3,33.

Le tableau 9 montre qu'en matière d'origine et de destination le panier d'approvisionnement n'a subi par rapport à 1971 que des changements insignifiants.

Par contre, une analyse plus approfondie de l'approvisionnement en poissons et produits de la pêche par catégorie fait apparaître quelques modifications de pourcentage. La diminution des apports en 1972 s'est traduite par un léger recul dans la catégorie " poisson frais et congelé" tandis que la forte augmentation des importations de moules a déterminé une augmentation dans la catégorie "crustacés et mollusques". La catégorie "conserves et préparations" n'a subi aucune modification, mais l'approvisionnement en poisson préparé marque un certain recul (tableau 10).

Tableau 10 - Panier d'approvisionnement en poisson et produits de la pêche par catégorie, 1971-1972

Catégories	1971		1972	
	Quantité t	p.c.	Quantité t	p.c.
1. Poisson frais et congelé	78.500	53	76.700	52
2. Crustacés et mollusques	31.100	21	34.700	24
3. Conserves et préparations de poisson et de crustacés et mollusques	28.900	20	29.000	20
4. Poisson préparé (salé, saumuré, séché, fumé)	8.600	6	6.300	4
Total	147.100	100	146.700	100

Sur base de ces quantités disponibles, exprimées en poids débarqué, on peut évaluer la consommation à 15 kg par personne en 1972, contre 15,2 kg en 1971.

Si on fait la ventilation par catégorie de poisson, la consommation par tête d'habitant s'est répartie comme suit en 1972 : 7,8 kg de poisson frais et congelé (contre 8 kg en 1971), 3,6 kg de crustacés et mollusques (contre 3,2 kg), 3 kg de conserves et préparations (contre 3 kg également), 0,6 kg de poisson préparé (contre 1 kg).

La consommation belge de poisson demeure très stable et très constante. La légère baisse en 1972 a été causée par l'insuffisance de l'offre et la pénurie de poisson ressenties partout en Europe. Dans notre pays, la demande de poisson et de produits de la pêche demeure forte, comme le confirme la courbe ascendante des prix.

Il résulte des prix de base relevés par l'I.N.S. que les prix de vente intérieurs du cabillaud, du saumon et des sardines sont montés de 6,5 points de 1971 à 1972. Entre 1966 et 1972, la hausse a été de 42,2 points, soit 7 points en moyenne par an (cfr. tableau 11).

Tableau 11 - Evolution comparée de l'indice des prix à la consommation du poisson et des produits de la pêche, et de l'indice des produits alimentaires, 1966-72 (a)

Année	Cabillaud, saumon, sardines	Tous produits alimentaires
1966	100	100
1967	104,9	102,5
1968	106,6	104,3
1969	112,2	109,1
1970	127,7	112,9
1971	135,7	115,0
1972	142,2	122,6

(a) Source : I.N.S.

De 1971 à 1972, l'indice de l'ensemble des produits alimentaires a progressé de 7,6 points; entre 1966 et 1972 il a augmenté de 22,6 points, soit en moyenne 3,8 points par an.

### C. L'INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DU POISSON

L'industrie belge de la transformation du poisson a compté en 1972 une quinzaine de saurisseries et entreprises de saumurage, une fabrique de conserves, trois sécheries et usines de salaison, une usine de farine de poisson et deux entreprises de surgélation. Les petites entreprises occupant moins de cinq travailleurs ne sont pas comprises dans cette énumération.

Des dernières statistiques annuelles publiées par l'I.N.S. concernant la production de l'industrie transformatrice du poisson, il ressort que 27.000 tonnes de poisson en moyenne sont transformées annuellement, pour une valeur en matières premières de 400 millions de F. Ce volume comprend environ 18.500 tonnes de poisson frais et congelé, 8.000 tonnes de poisson salé et 500 tonnes de crustacés et mollusques.

Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative, mais pour l'année considérée, dont les statistiques officielles de production ne sont pas encore connues, on peut de toute façon déjà relever une diminution sensible des matières premières nécessaires aux sécheries et aux usines de salaison.

Selon la même source, les entreprises belges de transformation produisent annuellement 18.000 tonnes en moyenne de produits finis destinés aux marchés intérieur et extérieur, pour une valeur d'environ 600 millions de F. Cette production se subdivise grossièrement en 10.000 tonnes de poisson salé, séché ou surgelé, 5.000 tonnes de conserves et demi-conserves de poisson, crustacés et mollusques, et 3.000 tonnes de poisson fumé.

Pour 1972, on a enregistré une légère baisse de la production, mais la valeur de celle-ci peut être estimée à 800 millions de F au moins. L'accroissement sensible de cette valeur résulte de la forte hausse des prix des produits finis, laquelle provient elle-même à la fois des dernières hausses de prix des matières premières et des augmentations considérables de salaires et charges sociales qui se sont produites dans les entreprises intéressées.

La production de conserves, semi-conserves et poisson fumé est assurée par les saurisseries, les entreprises de saumurage et les fabriques de conserves, qui utilisent principalement comme matière première les espèces pélagiques telles que le hareng, le maquereau et l'esprot. L'apport de ces espèces est encore faible en Belgique; c'est pourquoi les entreprises intéressées sont principalement tributaires de l'importation pour leur approvisionnement en matières premières. D'autre part, la gamme des produits accuse une tendance de plus en plus nette à se diversifier. L'année 1972 s'est encore caractérisée sur le plan international par une insuffisance de l'offre de matières premières, insuffisance accompagnée évidemment de hausses de prix et qui a provoqué à son tour la stagnation de la production et la hausse des prix des produits finis.

Les sécheries et les usines de salaison, tributaires de l'étranger pour leur approvisionnement en matières premières comme pour leurs ventes, traversent une période difficile. Cela vaut, d'une part, pour l'obtention de matières premières toujours plus rares et plus chères et, d'autre part, pour les exportations principalement orientées vers les pays en voie de développement et effectuées à des prix qui, en fait, sont exclusivement fixés par ces derniers.

La production des entreprises de surgélation croît d'année en année. La matière première utilisée consiste principalement en filets de poissons congelés en mer et importés. Quant aux produits finis, ils sont destinés pour une part au marché extérieur et pour l'autre au marché intérieur.

Enfin, la production belge de farine de poisson et d'huile de poisson continue à décroître : la pénurie de matières premières et le niveau trop bas des prix des produits importés expliquent cette régression.

En 1972, le système des prix minima a entraîné le retrait de 1.211 tonnes de poisson (soit 2,5 p.c. de l'apport total), contre 1.471 tonnes en 1971 (soit 3 p.c.).

### III. L'EMPLOI

#### A. LE SECTEUR PRIMAIRE

L'emploi du secteur primaire comprend les personnes directement associées à la pêche.

Fin décembre 1972, le nombre total de marins enregistrés s'élevait à 1.607 hommes, dont 1.189 étaient enrôlés; l'année précédente, on comptait à la même époque 1.633 hommes enregistrés, dont 1.265 enrôlés. Le nombre de bateaux équipés est descendu de 284 en 1971 à 267 en 1972.

Si l'on considère le nombre de pêcheurs enrôlés et celui des bateaux équipés, on constate au cours des dernières années une nette tendance à la stabilisation du potentiel d'équipages (cfr. tableau 12 et annexe 9).

Tableau 12 - Nombre de bateaux équipés et de pêcheurs, 1950-72 (a)

Année	Nombre de bateaux équipés au 31.12	Nombre de pêcheurs enrôlés au 31.12	Nombre de pêcheurs non enrôlés au 31.12	Nombre total de pêcheurs au 31.12
1950	396	1.840	n.d.(b)	n.d.(b)
1955	391	1.800	471	2.271
1960	384	1.736	432	2.168
1965	339	1.464	437	1.901
1966	333	1.431	502	1.933
1967	324	1.433	395	1.828
1968	320	1.382	469	1.851
1969	293	1.244	533	1.777
1970	294	1.264	379	1.643
1971	284	1.265	368	1.633
1972	267	1.189	418	1.607

(a) Ce tableau ne tient pas compte des navires et équipages opérant à partir du Zaïre et de l'Argentine.

(b) n.d. : non disponibles.

Le tableau 12 montre que le nombre des pêcheurs et celui des navires ont progressivement et constamment diminué depuis 1950. Cette régression, qui fut plus rapide en ce qui concerne les équipages qu'en ce qui concerne les navires, s'est poursuivie en 1972. De 1950 à 1972, l'effectif des pêcheurs enrôlés a diminué de 35,4 p.c., et le nombre des navires équipés de 32,6 p.c.

Le manque de personnel a été moins aigu ces deux dernières années. La légère détente qui s'était produite sur le marché de l'emploi en 1971, s'est également fait sentir en 1972. Il est significatif à cet égard que le nombre moyen de mousses enrôlés reste stable.

## B. LES SECTEURS SECONDAIRES

L'apport de poisson de mer procure un emploi à temps plein à un grand nombre de personnes dans les industries connexes de la pêche. Si l'on ne dispose pas actuellement de données statistiques précises concernant cet emploi dans toutes les branches d'activité, l'énumération des secteurs concernés ainsi qu'une estimation approximative du nombre de travailleurs qui y sont occupés, suffit à mettre en évidence l'importance de ces secteurs secondaires.

Sont à ranger dans les secteurs secondaires, le personnel occupé :

1. dans les minques du littoral (Ostende, Zeebrugge et Nieuport) : déchargeurs et peseurs de poissons, vendeurs à la criée, membres du personnel administratif, etc... : 400 personnes;
2. dans le secteur du commerce de gros : grossistes-expéditeurs, exportateurs, grossistes-importateurs : 1.000 personnes;
3. dans le secteur du commerce de détail : détaillants établis, ambulants, grands magasins, etc.... : 2.500 personnes;
4. dans le secteur de la transformation : fabriques de conserves, saurisseries - entreprises de saumurage, entreprises de surgélation, sécheries et usines de salaison, fabriques de farine de poisson, entreprises frigorifiques : 1.500 personnes;

5. dans les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs du secteur privé : 50 personnes;
6. dans l'enseignement de la pêche : 60 personnes;
7. dans les services publics de la pêche : 50 personnes;

De cette énumération, il ressort que les secteurs secondaires occupent au total quelque 5.500 personnes.

L'emploi dans les secteurs secondaires est naturellement tributaire, au cours des années, de l'évolution de l'industrie de la pêche et des modifications structurelles qui l'affectent. Il semble bien qu'à long terme, si certains secteurs connaissent une diminution de l'emploi, d'autres au contraire enregistrent une augmentation; enfin, des glissements se produisent entre les différents secteurs eux-mêmes.

Dans l'industrie de la transformation du poisson, dont l'approvisionnement en matières premières est sujet à des variations saisonnières entraînant un chômage temporaire, un effort a été réalisé en vue de maintenir la main-d'œuvre au travail durant toute l'année, par la constitution et la surgélation de stocks durant les périodes de pointes.

Par ailleurs, certaines branches du secteur secondaire sont confrontées avec le problème de trouver du personnel qualifié.

### C. LES SECTEURS TERTIAIRES

Un grand nombre d'entreprises, de firmes, de fabriques et d'établissements travaillent partiellement ou incidemment pour l'industrie de la pêche.

En voici une énumération :

1. Entreprises de sous-traitance : chantiers de construction maritime (dont cinq spécialisés dans celle des bateaux de pêche); entreprises de construction métallurgique, de construction mécanique, de radoub, de fabrication et de fourniture de filets, cables et agres; fabriques de glaces; fourniture et location d'appareils de navigation

et de détection; fournisseurs de carburants; fabriques et entreprises de fourniture de caisses et de matériel d'emballage; entreprises de fourniture de peintures et d'huiles destinées aux navires; entreprises de montage de véhicules servant aux transports du poisson; entreprises frigorifiques, etc...

## 2. Infrastructure : installations portuaires, docks, cales sèches, écluses installations radiophoniques, transports ferroviaires, etc...

Il paraît impossible d'établir actuellement une estimation, même sommaire, du nombre de personnes occupées dans ces entreprises et établissements. Comme dans le secteur secondaire, ce nombre est lié à travers les années aux fluctuations qui se produisent au sein des diverses branches de l'industrie de la pêche.

Il existe dans le secteur primaire et secondaire plusieurs entreprises qui emploient un grand nombre de personnes dans les industries annexes de la pêche. L'exploitation des établissements de la pêche et des industries annexes, qui sont en constante évolution, nécessite une estimation annuelle des effectifs occupés dans ces entreprises. Ces dernières sont essentiellement des entreprises de commerce et d'importation et d'exportation, qui sont en état de faire face à l'importation et à l'exportation de produits de la pêche et de la pêcherie. Ces entreprises sont essentiellement des entreprises de commerce et d'importation et d'exportation de produits de la pêche et de la pêcherie.

1. dans les négociations commerciales (Commerce extérieur et Commerce intérieur) - déchargeurs et chargers de poisson, vendeurs à la vente, membres du

2. dans le secteur du commerce de gros - grossistes et importateurs et expor-

tateurs, grossistes-importateurs et 1.000 personnes

3. dans le secteur du commerce de détail - détaillants établis, grossi-

eristes et autres personnes qui sont dans le commerce de détail et de

4. dans le secteur des transports et communications - agents de transport et de

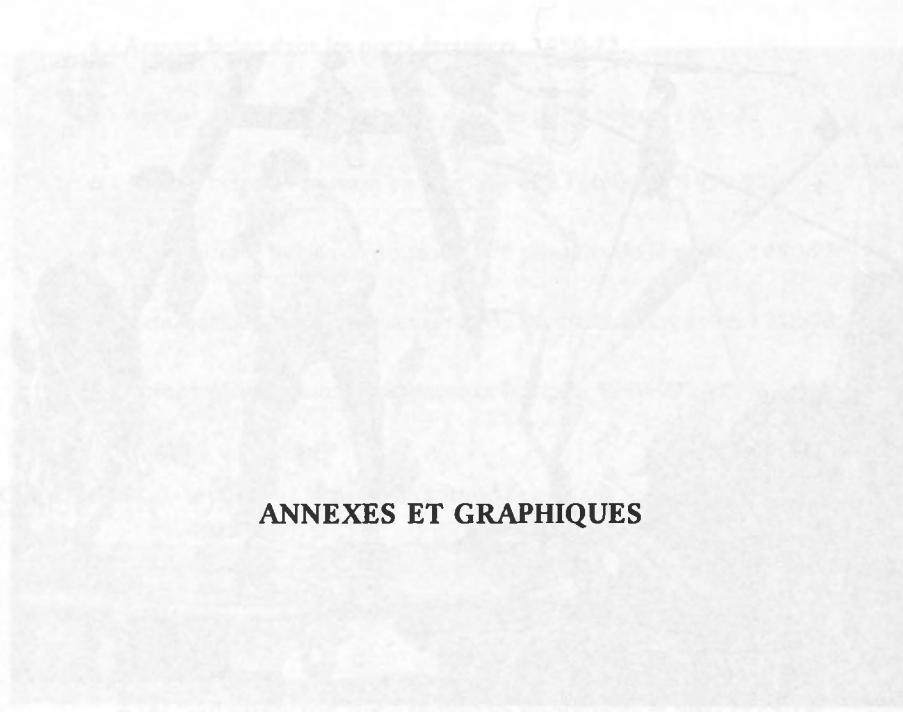
5. dans le secteur des industries annexes - agents de transport et de

6. dans le secteur des industries annexes - agents de transport et de

Annexe 1 - Evolution de la flotte de pêche maritime, relevant au départ de ports belges, 1950-72.

2 - Apports en Belgique des bateaux belges, 1950-72.

3 - Poids moyen de l'apport en P.kg, 1950-72.



## ANNEXES ET GRAPHIQUES

(quantifiés).

1 (b) - Evolution des importations de produits de la mer, 1950-72 (tableau).

2 (a) - Evolution des exportations de produits de la mer, 1950-72 (quantifiés).

3 (a) - Evolution des exportations de produits de la mer, 1950-72 (tableau).



Annexe 1 - Evolution de la flotte de pêche maritime, pêchant au départ de ports belges, 1960-72.

2 - Apport en Belgique des bateaux belges, 1950-72.

3 - Prix moyen de l'apport en F/kg, 1950-72.

4 - Apport belge dans les ports étrangers, 1950-72.

5 - Apport des bateaux étrangers dans les ports belges, 1964-72.

6 - Apport belge de poisson en Belgique et à l'étranger, 1950-72.

7 - Importations belges de poisson et de produits de la pêche, 1950-72.

8 - Exportations belges de poisson et de produits de la pêche, 1950-72.

9 - Nombre de pêcheurs et de bateaux équipés, 1950-72.

Graphique 1 (a) - Apport de la pêche maritime belge dans les ports belges, 1950-72 (quantité).

1 (b) - Apport de la pêche maritime belge dans les ports belges, 1950-72 (valeur).

2 (a) - Evolution des importations de produits de la mer, 1950-72 (quantité).

2 (b) - Evolution des importations de produits de la mer, 1950-72 (valeur).

3 (a) - Evolution des exportations de produits de la mer, 1950-72 (quantité).

3 (b) - Evolution des exportations de produits de la mer, 1950-72 (valeur).

Annexe 1 = Evolution de la flotte de pêche maritime, pêchant au départ de ports belges, 1960-72 (a)

Classes de navires		1960 (b)	1965	1970	1971	1972
I	Nombre c.v. tjb jusque 35 tjb	176 12.593 3.682	118 10.407 2.572	68 8.165 1.656	65 8.270 1.632	56 7.285 1.396
II	Nombre c.v. tjb 35 - 70 tjb	105 15.135 5.342	109 17.170 5.507	95 18.799 4.934	90 18.294 4.678	85 17.456 4.442
III	Nombre c.v. tjb 70 - 180 tjb	118 35.083 13.660	135 45.829 15.804	139 50.102 14.517	134 49.877 14.136	130 49.897 13.722
IV	Nombre c.v. tjb 180 - 400 tjb	7 4.555 1.931	11 7.260 2.599	10 6.403 2.234	10 6.553 2.228	10 6.585 2.228
V	Nombre c.v. tjb 400 - 1.000 tjb	6 6.210 3.306	2 2.200 969	3 3.550 1.387	3 3.550 1.387	3 3.550 1.387
TOTAL	Nombre c.v. tjb	412 73.616 27.922	375 82.866 27.451	315 87.019 24.728	302 86.544 24.061	284 84.773 23.175

(a) Source : 1) Administration de la marine et de la navigation intérieure - Rapports annuels sur l'évolution de la flotte de pêche. Situation au 31 décembre de chaque année.  
2) Statistiques propres.

(b) La classification des bateaux, étant, depuis 1971, basée sur le tonnage et non plus sur la puissance moyenne, il n'a pas été possible de faire figurer dans ce tableau les données antérieures à 1960.

Annexe 2 - Apport en Belgique des bateaux belges 1950-72 (a)

Année	Poisson de fond		Poisson pélagique		Crustacés et mollusques		Total
	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	
1950	37.634	335.050	13.492	42.203	2.054	45.070	53.180
1955	45.323	427.640	21.319	75.167	2.862	59.289	69.504
1960	41.330	479.028	4.373	19.108	1.666	37.797	47.569
1961	40.130	488.141	4.097	17.385	2.145	45.397	46.372
1962	43.925	527.252	2.520	16.688	1.441	42.691	47.886
1963	45.831	592.657	3.936	15.900	1.886	47.285	51.654
1964	37.913	535.505	7.841	19.995	1.911	44.252	47.665
1965	44.268	622.427	2.141	12.120	1.669	55.392	48.078
1966	43.234	612.342	2.100	10.141	1.970	61.240	47.304
1967	48.519	712.342	1.000	5.458	2.122	64.734	51.641
1968	53.386	724.209	663	3.533	1.867	70.812	55.916
1969	46.566	737.695	1.065	6.801	2.327	76.376	49.958
1970	42.529	827.301	1.343	8.095	2.520	80.263	46.392
1971	47.322	919.170	922	7.115	1.942	73.585	50.185
1972	44.776	934.658	1.601	12.172	2.084	77.648	48.461
							1.024.478

(a) Source : I.N.S.

Annexe 3 - Prix moyen de l'apport en F/kg, 1950-72 (a)

Année	Poisson de fond	Poisson pélagique	Crustacés et mollusques	Total
1950	8,9	3,1	21,9	7,9
1955	9,4	3,5	20,7	8,1
1960	11,5	4,3	22,6	11,2
1961	12,1	4,2	21,1	11,8
1962	12,0	6,6	29,6	12,2
1963	12,9	4,0	25,0	12,7
1964	14,1	2,5	23,1	12,5
1965	14,0	5,6	33,2	14,3
1966	14,1	4,8	31,1	14,4
1967	14,7	5,4	30,5	15,1
1968	13,6	5,3	37,9	14,3
1969	15,9	6,4	32,9	16,4
1970	19,7	6,0	31,9	19,9
1971	19,4	7,7	37,9	19,9
1972	20,8	7,6	37,3	21,1

(a) Source : I.N.S.

Annexe 4 - Apport belge dans les ports étrangers, 1950-72 (a)

Année	Poisson de fond		Poisson pélagique		Crustacés et mollusques		tonnes	1.000 F	Total
	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F			
1950	652	6.107	7	22	9	80	668	6.209	
1955	2.827	18.463	83	181	14	124	2.924	18.768	
1960	7.579	76.986	19	47	30	438	7.628	77.471	
1961	8.433	93.479	4	10	37	358	8.474	93.847	
1962	5.444	58.586	2	14	25	206	5.471	58.806	
1963	3.845	46.962	16	49	9	114	3.870	47.125	
1964	5.777	78.108	1	4	6	127	5.784	78.239	
1965	4.845	69.896	5	34	4	59	4.854	69.989	
1966	8.248	109.494	18	97	2	26	8.268	109.617	
1967	4.758	56.164	133	664	2	22	4.893	56.850	
1968	4.382	43.031	5	25	15	526	4.402	43.582	
1969	1.356	16.272	4	24	29	933	1.389	17.229	
1970	203	4.868	-	-	33	1.233	236	6.101	
1971	2.348	55.439	-	-	56	2.440	2.404	57.880	
1972	3.073	77.702	2	60	52	3.011	3.127	80.773	

(a) Source : I.N.S.

Annexe 5 – Apport des bateaux étrangers dans les ports belges, 1964-72 (a)

Année	Poisson de fond		Poisson pélagique		Crustacés et mollusques		Total	
	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F
1964	–	–	12	102	–	–	12	102
1965	–	–	395	4.610	–	–	395	4.610
1966	33	144	766	5.890	–	–	799	6.034
1967	8	22	655	5.627	–	–	673	5.649
1968	1.015	4.748	1.077	8.299	1	29	2.093	13.076
1969	7	205	1.148	7.537	1	28	1.156	7.770
1970	40	419	2.684	20.654	1	48	2.725	21.121
1971	38	328	1.852	13.069	–	–	1.890	13.397
1972	27	348	748	6.403	–	–	775	6.751

(a) Source : Service de la pêche maritime.

## Annexe 6 - Appartement belge de poisson en Belgique et à l'étranger, 1950-72 (a)

Année	Poisson de fond		Poisson pélagique		Crustacés et mollusques		Total
	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	
1950	38.286	341.157	13.499	42.225	2.063	45.150	53.848
1955	48.150	446.103	21.402	75.348	2.876	59.413	72.428
1960	49.109	556.014	4.392	19.155	1.696	38.235	55.197
1961	48.563	581.620	4.101	17.395	2.182	45.755	54.846
1962	49.369	585.838	2.522	16.702	1.466	42.897	53.357
1963	49.676	639.619	3.952	15.949	1.890	47.399	57.438
1964	43.690	613.613	7.842	19.999	1.917	44.379	53.449
1965	49.113	692.323	2.146	12.154	1.673	55.451	52.932
1966	51.482	721.836	2.118	10.238	1.972	61.266	55.572
1967	53.277	768.506	1.133	6.122	2.124	64.756	56.534
1968	57.768	767.240	668	3.558	1.882	71.338	60.318
1969	47.922	753.967	1.069	6.825	2.356	77.309	51.347
1970	42.732	842.169	1.343	8.095	2.553	81.496	46.620
1971	49.670	974.609	922	7.115	1.998	76.025	52.590
1972	47.849	1.012.360	1.603	12.232	2.136	80.659	51.588

(a) Source : I.N.S.

Annexe 7 - Importations belges de poisson et de produits de la pêche, 1950-72 (a)

Année	Poissons frais et congelés		Poissons préparés		Crustacés et mollusques		Préparations et conserves de poissons		Préparations et conserves de crustacés et mollusques		Total	
	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F	tonnes	1.000 F		
1950	9.047	70.234	13.832	106.957	19.796	106.519	15.256	424.404	1.189	49.408	59.120	757.522
1955	11.962	152.941	14.389	118.312	23.453	185.458	14.85	416.561	1.480	58.235	66.157	931.507
1960	22.087	315.326	13.327	149.848	26.176	276.421	16.406	504.191	1.791	85.214	79.787	1.331.000
1961	24.457	353.509	14.575	161.632	27.062	318.256	18.743	613.468	1.842	97.864	86.679	1.544.729
1962	24.547	386.933	17.328	210.236	26.653	325.051	15.277	468.229	1.675	85.374	85.480	1.475.823
1963	27.631	417.969	12.440	156.184	24.652	327.829	18.782	584.994	1.859	111.002	85.364	1.597.978
1964	30.398	472.022	12.011	158.025	29.267	398.735	19.732	623.683	2.099	141.129	93.507	1.793.594
1965	34.597	567.319	11.207	174.454	28.594	446.923	21.447	726.565	2.067	144.386	97.912	2.059.647
1966	37.996	591.760	14.128	219.667	26.847	483.979	20.054	709.157	2.255	168.641	101.280	2.173.204
1967	34.171	541.853	13.281	205.166	24.948	493.898	19.540	705.569	2.545	218.484	94.485	2.164.970
1968	37.351	595.887	12.165	182.013	27.938	547.581	18.651	717.267	2.457	198.588	98.562	2.241.336
1969	40.727	703.413	11.142	179.213	26.934	614.421	19.445	808.380	2.386	239.469	100.634	2.544.896
1970	41.703	853.284	15.310	234.245	25.326	757.306	16.698	728.402	1.965	231.725	101.002	2.804.962
1971	42.128	1.041.685	12.271	242.974	26.047	837.784	19.556	978.540	2.541	315.025	102.543	3.416.008
1972	41.122	1.144.232	9.736	238.556	29.862	1.005.671	20.481	983.398	2.352	278.790	103.553	3.650.667

(a) Source : I.N.S. - A l'exclusion du poisson d'eau douce et de la farine de poisson.

Annexe 8 - Exportations belges de poisson et de produits de la pêche, 1950-72 (a)

Année	Poissons frais et congelés		Poissons préparés		Crustacés et mollusques		Préparations et conserves de poissons		Préparations et conserves de crustacés et mollusques		Total	
	tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes	1.000 F tonnes
1950	4.200	61.597	480	7.381	123	3.914	1.388	36.515	8	609	6.199	110.016
1955	15.232	135.025	2.493	36.510	878	9.905	686	16.411	44	2.739	19.243	200.589
1960	9.304	155.107	2.042	40.477	514	8.537	1.078	20.248	33	2.298	12.971	226.667
1961	8.865	146.738	3.083	63.251	352	11.479	800	19.053	31	2.096	13.130	242.617
1962	9.837	177.799	6.187	128.492	137	10.085	611	15.791	52	7.086	16.824	339.253
1963	12.943	281.863	3.071	69.056	160	12.286	320	10.097	62	6.589	16.556	379.891
1964	11.790	268.395	4.3.3	95.771	160	11.593	277	10.166	115	12.347	16.675	398.222
1965	15.130	356.670	4.301	103.158	93	8.616	253	8.923	35	3.314	19.812	480.681
1966	15.287	324.236	8.101	188.601	109	10.642	268	10.699	31	3.903	23.796	538.081
1967	17.587	406.303	7.301	177.408	126	9.322	328	12.302	38	5.999	25.380	611.334
1968	19.330	425.350	8.935	211.180	112	8.857	256	10.918	41	6.248	28.674	662.553
1969	18.461	456.349	7.762	181.393	172	16.383	317	17.313	60	6.846	26.772	678.284
1970	20.918	593.933	7.391	182.580	312	19.452	334	18.464	45	5.282	29.007	819.711
1971	23.046	660.786	6.538	195.225	198	21.673	366	22.472	67	13.480	30.215	913.636
1972	19.916	632.620	6.286	201.071	549	58.297	1.052	62.499	50	7.239	27.853	961.726

(a) Source : I.N.S. - A l'exclusion du poisson d'eau douce et de la farine de poisson.

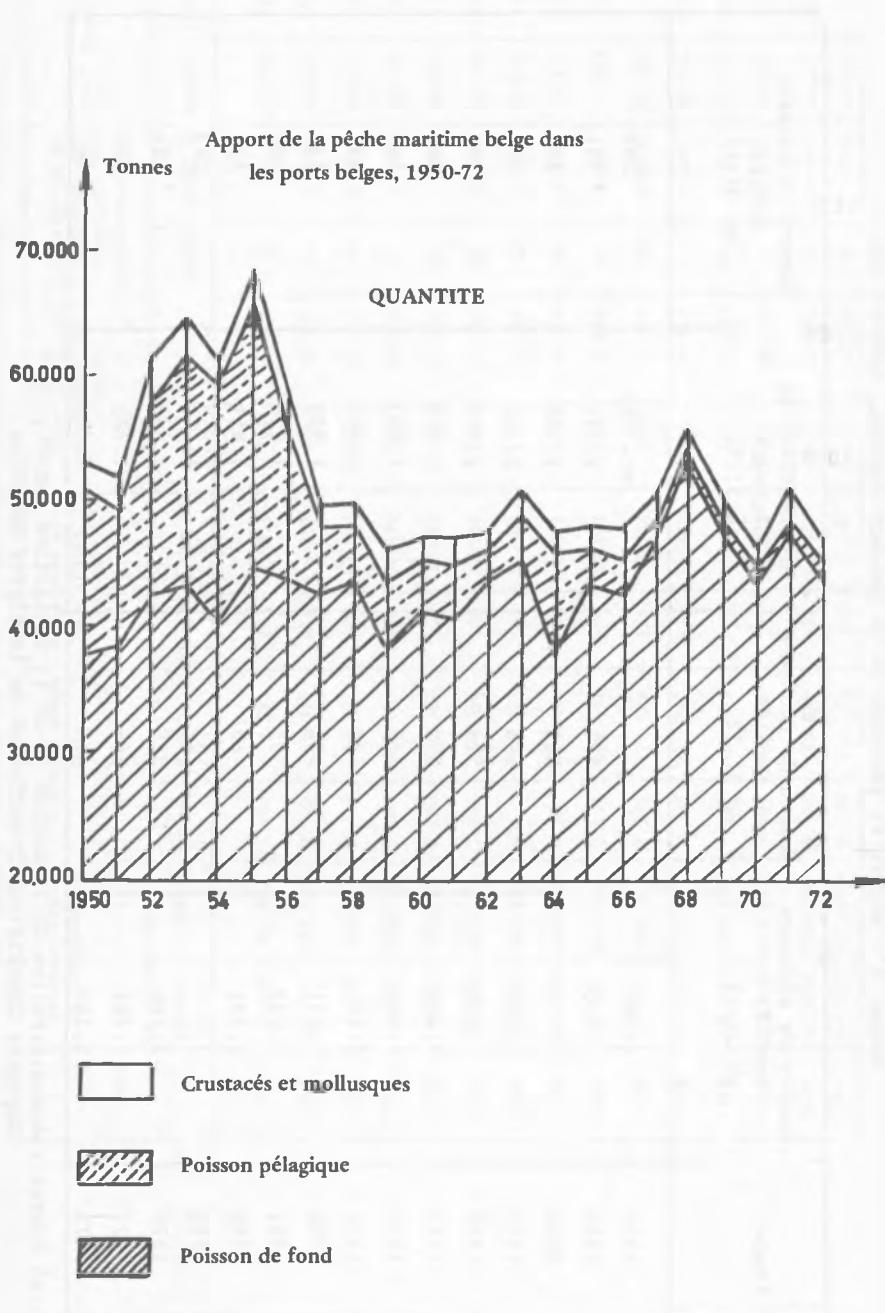
Annexe 9 - Nombre de pêcheurs et de bateaux équipés, 1950-72 (a)

Année	Nombre de pêcheurs enrôlés au 31.12	Nombre de pêcheurs non enrôlés au 31.12	Nombre total de pêcheurs au 31.12	Nombre de bateaux équipés au 31.12
1950	1.840	inc. (b)	inc. (b)	396
1955	1.800	471	2.271	391
1960	1.736	432	2.168	384
1961	1.678	478	2.165	372
1962	1.638	529	2.167	358
1963	1.493	550	2.043	348
1964	1.461	419	1.880	340
1965	1.464	437	1.901	339
1966	1.431	502	1.933	333
1967	1.433	395	1.828	324
1968	1.382	469	1.851	320
1969	1.244	533	1.777	293
1970	1.264	379	1.643	294
1971	1.265	368	1.633	284
1972	1.189	418	1.607	267

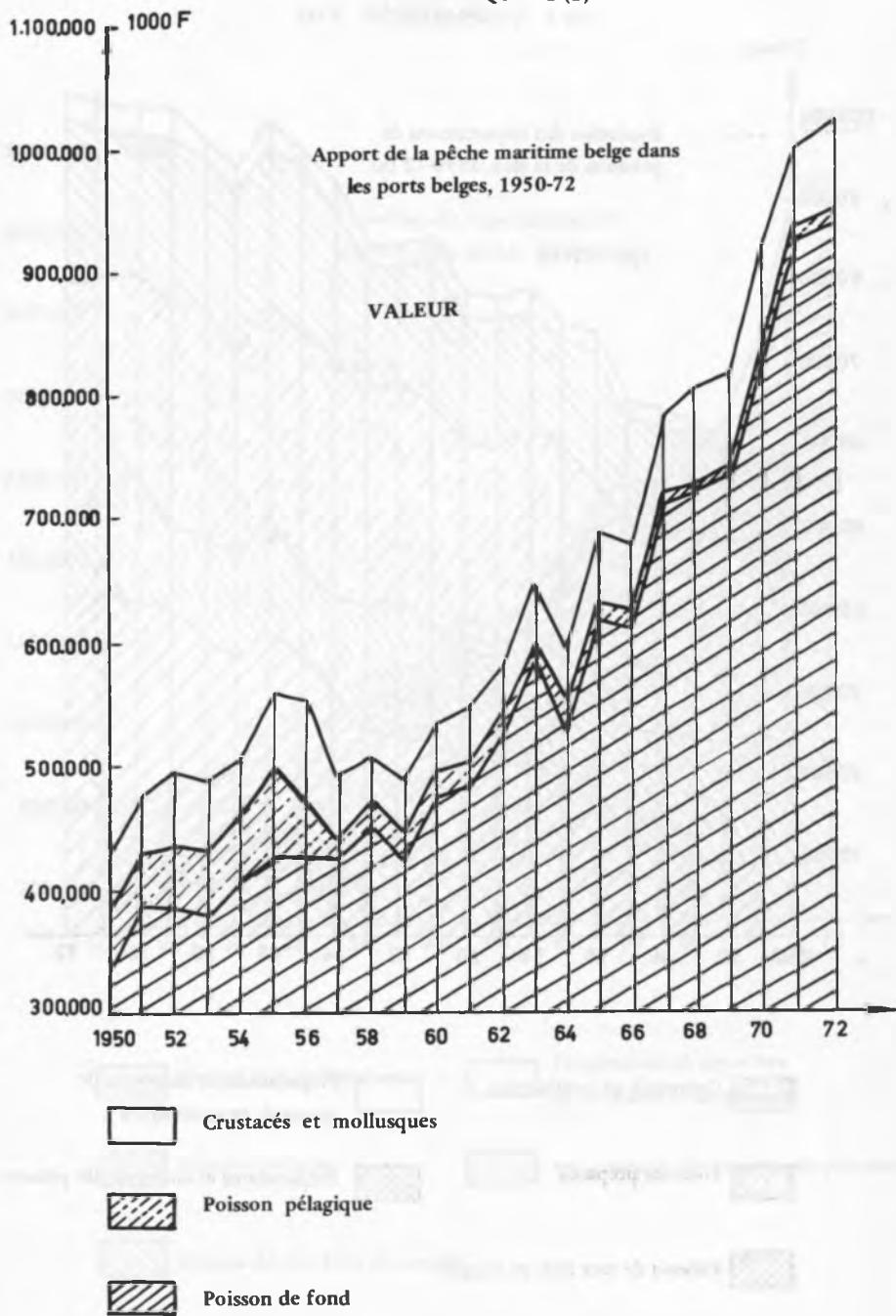
(a) Source : Administration de la marine et de la navigation intérieure -  
Rapports annuels sur l'évolution de la flotte de pêche.  
Situation au 31 décembre de chaque année.

(b) Inconnue.

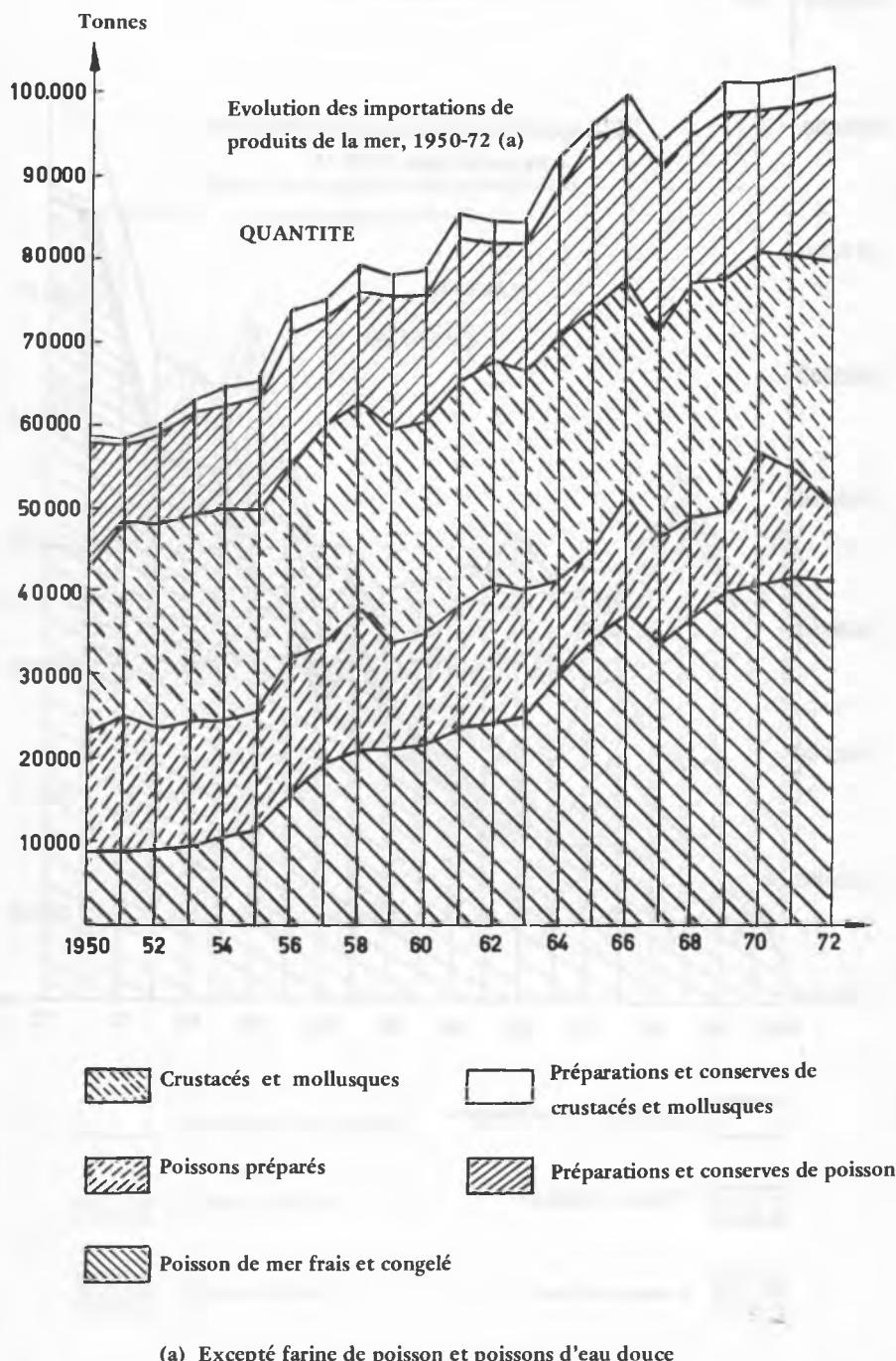
GRAPHIQUE 1 (a)



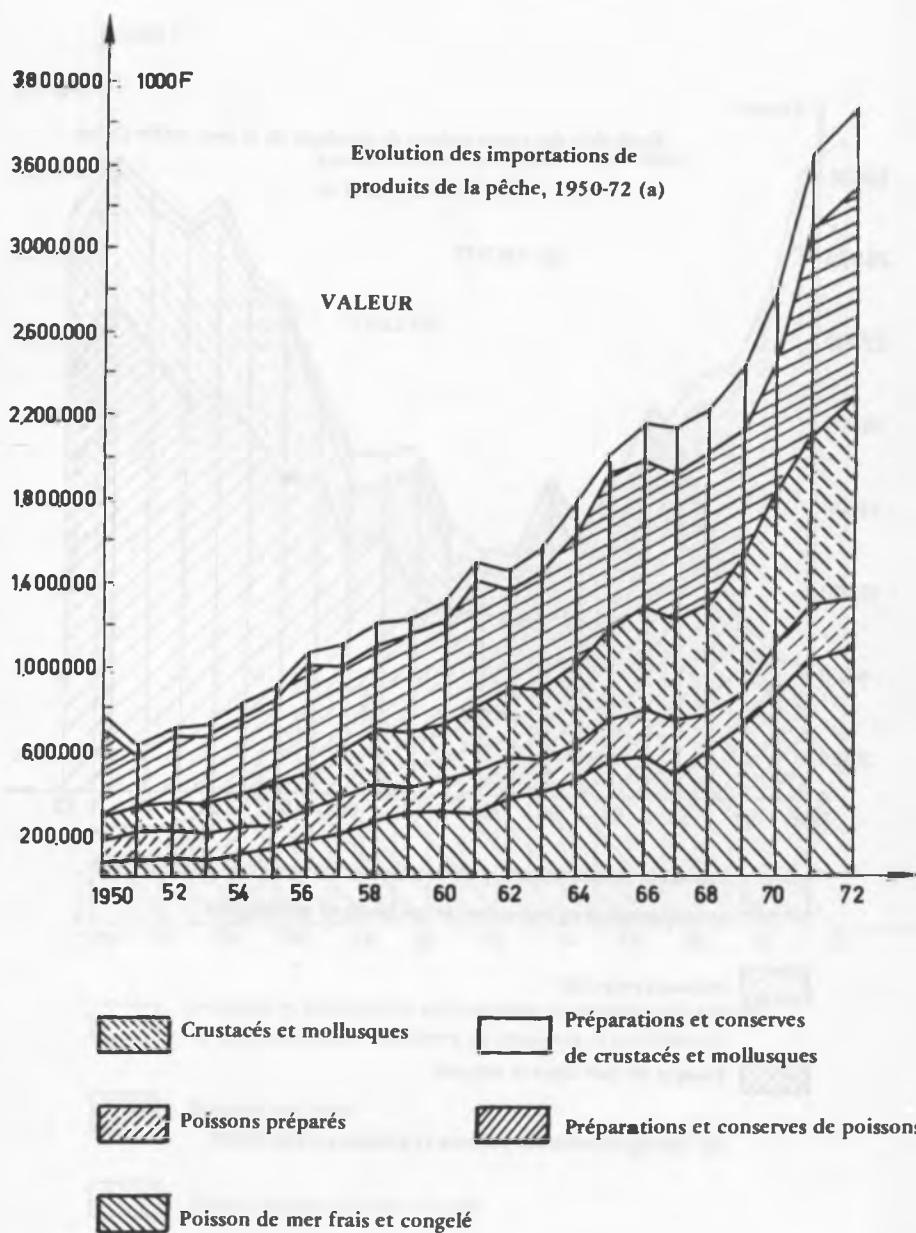
GRAPHIQUE 1 (b)



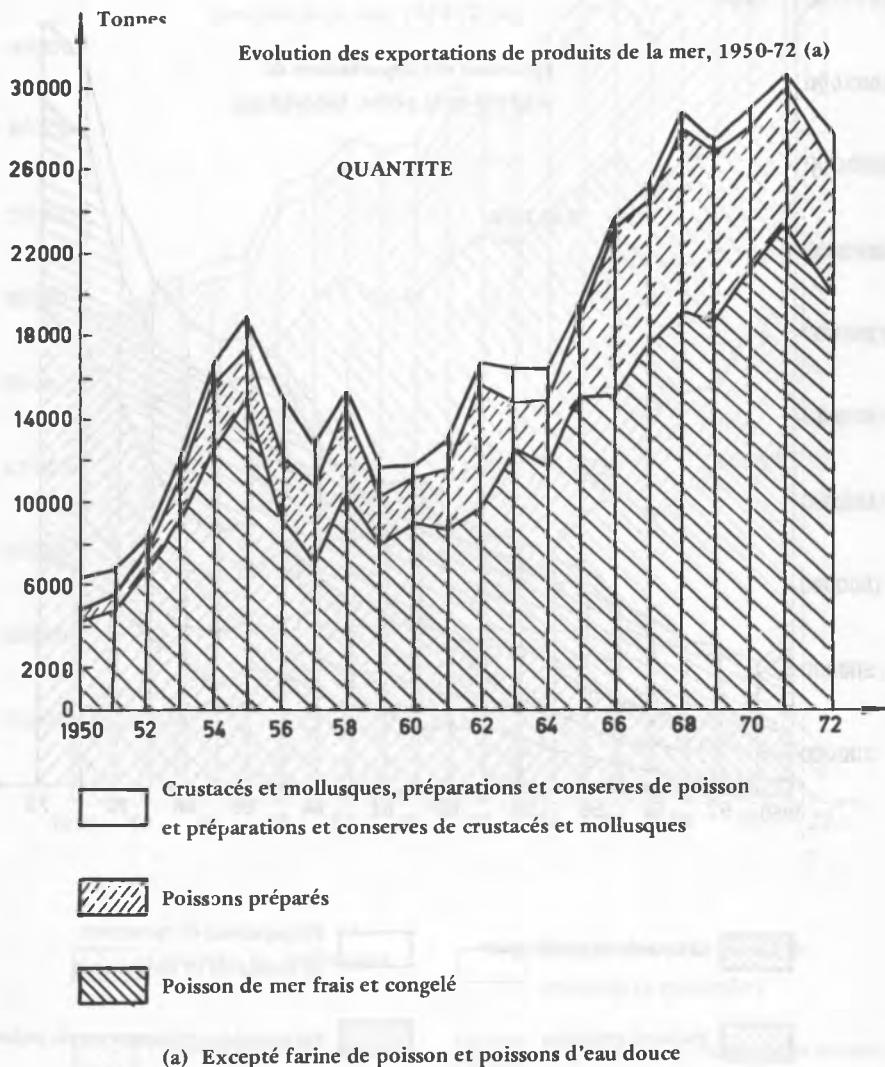
GRAPHIQUE 2 (a)



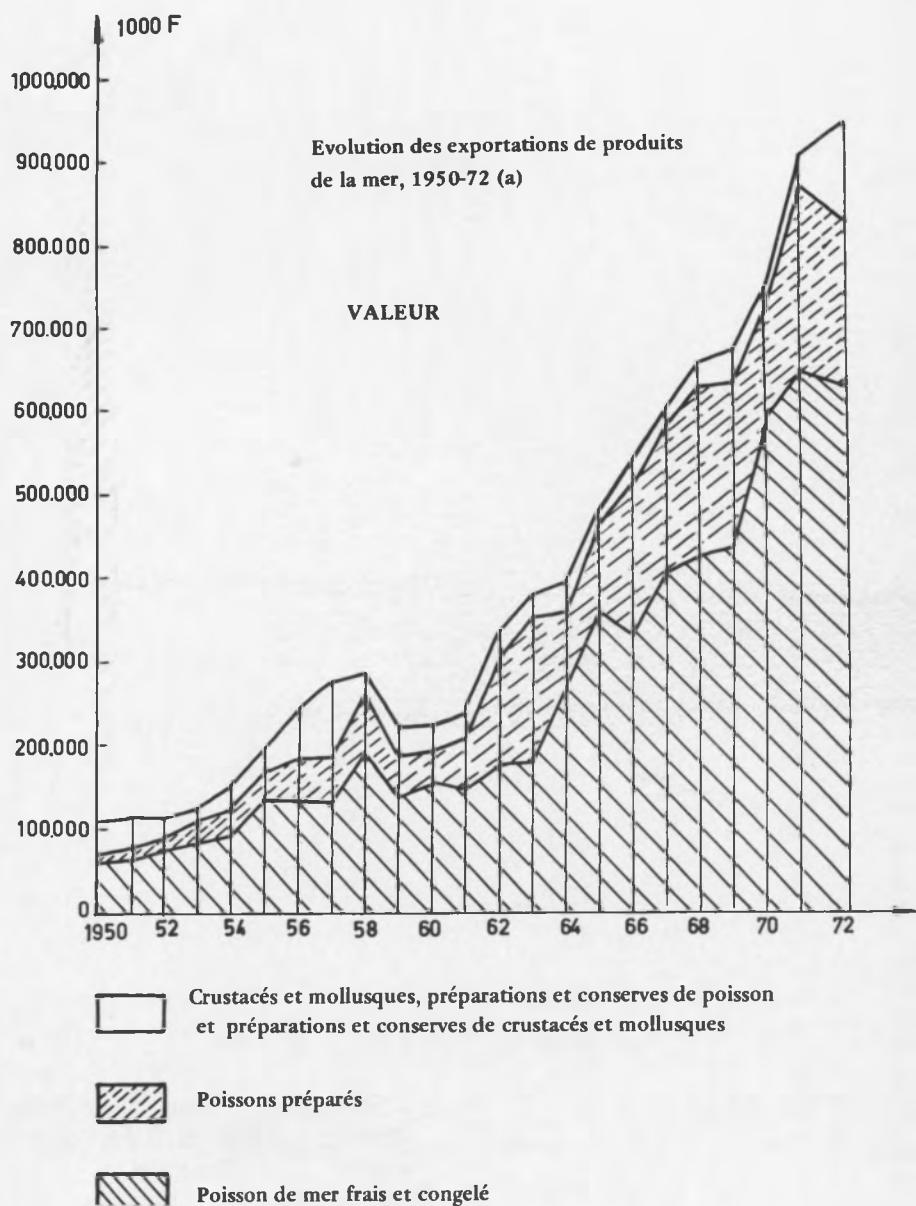
GRAPHIQUE 2 (b)

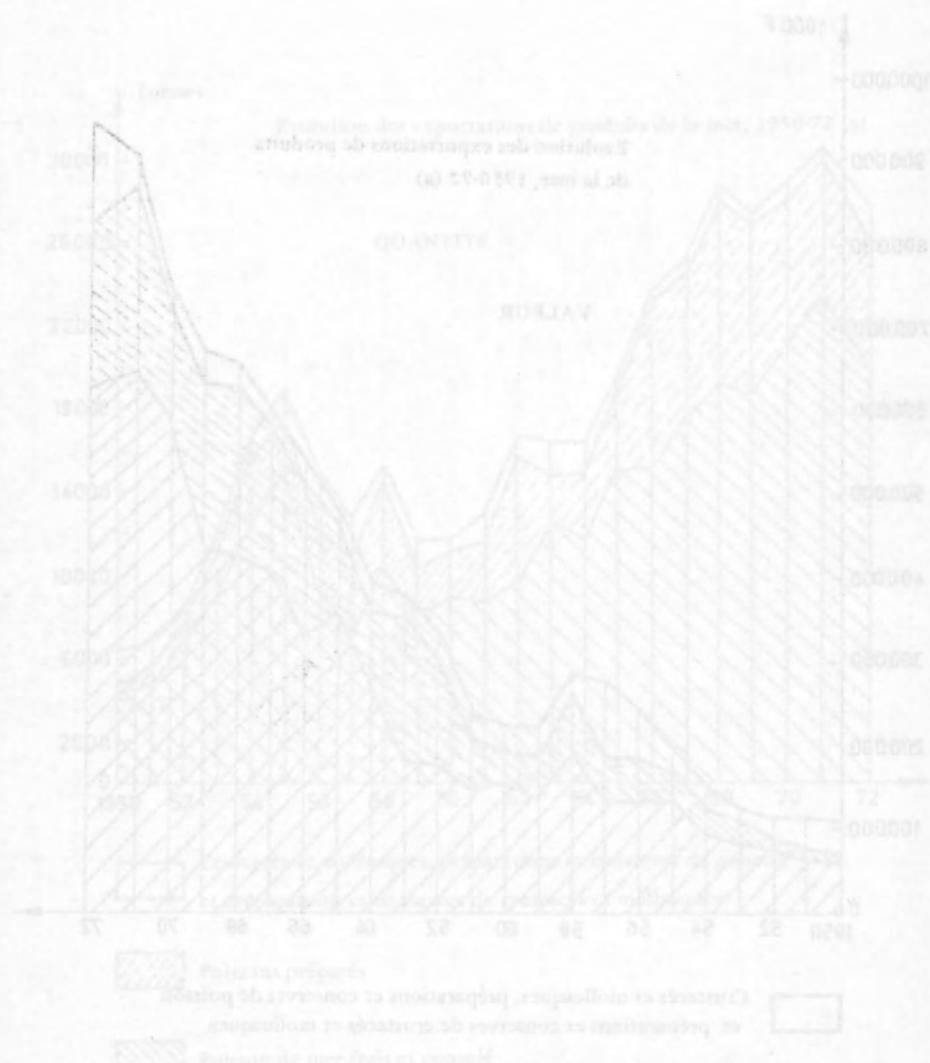


GRAPHIQUE 3 (a)



GRAPHIQUE 3 (b)





C.C.P./73.24

tel. 059.761.24

Conseil professionnel de la Pêche  
Avenue Léopold II - Hôtel de Ville

8400 Ostende

tel. 059.761.28

